

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 4 mai 2016 portant désignation des membres
du Comité Femmes et Sciences**

A.Gt 02-03-2023

M.B. 30-05-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences,
l'article 6 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016
portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, tel que
modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juin
2021 ;

Considérant la proposition de l'UCLouvain en date du 9 février 2023 ;

Sur la proposition du Ministre de l'Egalité des chances, de la Ministre des
Droits des femmes et de la Ministre de l'Enseignement supérieur, en charge
de la recherche scientifique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er}, b), de l'arrêté du Gouvernement de la
Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du
Comité Femmes et Sciences, le 1^o, abrogé par l'arrêté du Gouvernement de la
Communauté française du 9 février 2023 modifiant l'arrêté du 4 mai 2016
portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, est rétabli
dans la rédaction suivante : « 1^o Mme Sophie LUCAS ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Article 3. - Les Ministres qui ont l'Enseignement supérieur, la
Recherche ainsi que les Droits des Femmes et l'Egalité des chances dans leurs
attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 mars 2023.

Par le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité
des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY